**REPUBLIQUE DU NIGER**

**REGION DE MARADI**

**DEPARTEMENT DE DAKORO**

**COMMUNE RURALE DE ROUMBOU1**

|  |
| --- |
| PROCES-VERBAL DE LA 1ERE SESSION ORDINAIRE DE LA COMMUNE RURALE DE ROUMBOU1, AU TITRE DE L’ANNEE 2023. |

 **Mars 2023**

L’an-deux-mille-vingt-trois, et les 20, 21, 22 et 23 Mars s’était tenue dans la salle de réunion de la mairie de Roumbou 1, la première session ordinaire du Conseil Municipal au titre de l’année 2023. Après la fatiha , les mots de bienvenue , le Président du Conseil, a procédé à l’ouverture des travaux de la session.

 Etaient présents à cette session neuf des onze conseillers de la commune, (les deux absents sont excusés), le représentant du chef de canton du Birnin Lallé, le secrétaire municipal, le Receveur Municipal, (liste voir annexe).

Les points suivants ont constitué l’ordre du jour de cette session :

* Lecture, amendement et adoption du procès de la session précédente ;
* Informations ;
* Situation financière du 1er trimestre 2023 ;
* Examen et adoption du compte administratif et de fin d’exercice 2022
* Divers.
1. **Lecture du procès-verbal de la session précédente :**

Il s’agissait de faire le point sur les délibérations de la quatrième session ordinaire 2022 :

**-Délibération No 13/CR /RB/2022** portant sur la délimitation de frontière entre zone pastorale et celle agricole ;

**-Délibération No 14/CR /RB/2022** portant sur la taxe sur les cycles ;

**-Délibération No 15/CR /RB/2022** portant sur l’adoption du budget 2023.

**-Délibération No 01/CR /RB/2023** portant sur le 1er remaniement budgétaire 2023 (en 1ere session extraordinaire au titre l’année 2023, tenue du 10 au 11 Janvier 2023) .

1. **Informations :**

On retient ici le compte rendu des différentes missions effectuées par le maire, l’adjoint au Maire et certains conseillers municipaux ainsi que les réalisations faites dans la commune au cours du trimestre.

Pour sa part le maire a présenté aux participants les différentes missions qu’il a effectuées pendant l’intersession : du samedi 4 au mardi 7**:** visite de la 1ere dame dans la région de Maradi ; du mardi 21 au vendredi 24 mission de sensibilisation à l’intérieur de la commune

Mission PRECIS pour la mise en place du comité e gestion de plainte ; 17 au 18 Mars 2023 mission de formation sur la procédure de mise en œuvre des programmes financiers, PACT2 et l’élaboration des microprojets, rôle des collectivités territoriales ; 17 au 18 Mars 2023 festival de Gadabeji sur la paix et la cohésion sociale. Enfin il a livré au conseil comme réalisation, la construction d’un poste d’eau autonome au sein du CSI de Sakabal et la fin du chantier d’un bloc de trois classes pour le CEG de la commune.

 Le Maire-adjoint a intervenu pour faire le compte-rendu des missions qu’il a effectuées : il a reçu une mission le Mardi 10 janvier 2023 : celle de la FAO : quelles perspectives pour la protection de l’environnement, booster l’élevage et l’agriculture dans la commune ? Mission d’audience foraine à Akadaney (Guerouwal) du vendredi 10 au lundi 13 février 2023 ; il a reçu une mission de Taimakon Manoma le Jeudi 2 mars, mission de ciblage de vingt producteurs dans chacun de trois villages retenus de commun accord avec le Maire (Maikoulaki, Atoulé et Dan Fati).

Mardi 7 mars 2023 : visite dePRAPS/ ROPEN pour la mise en place du comité de suivi des travaux de construction du marché à bétail de Sakabal, signature de la convention entre la mairie, acteurs et PRAPS.

1. **Situation financière 1er semestre 2023 :**

**Bilan du 1er trimestre 2022 :** le receveur a dressé le bilan du premier trimestre 2023 dont la synthèse est donnée dans le tableau ci-dessous

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | **Recettes** | **Dépenses**  | **Soldes** |
| **Janvier 2023** |  |  |  |
| **Février 2023** |  |  |  |
| **Mars 2023** |  |  |  |
|  **total** |  |  |  |

Ensuite il a fait cas de l’utilisation des fonds annoncés en appui exceptionnel par l’Etat à travers l’ANFICT pour la construction d’une salle d’accouchement au sein du CSI de Sakabal et la fabrication des tables-bancs, des bureaux pour enseignant, des chaises et des tableaux à chevalet. Pour la programmation sur l’environnement et l’hydraulique, la réalisation sera faite avec les fonds de péréquation 2022 et 2023.

1. **Des points qui feront l’objet des délibérations :**

-Examen et adoption du compte administratif et de fin d’exercice 2022

-mission de contrôle sur les impôts dans les villages administratifs où il y a un très faible score

**Divers :**

En divers, le conseil a été informé des dispositions à prendre pour garder la sécurité dans la commune et le Maire a longuement intervenu pour la cohésion sociale et la vigilance sur cas ou mouvement suspects.

L’ordre du jour étant épuisé, le maire a levé la séance tout souhaitant à chaque participant un bon retour dans sa famille.

**Le rapporteur : le président du conseil communal :**

Adamou Bara Mahamane Inti

REPUBLIQUE DU NIGER **Délibération No 02/CR /RB/2023**

REGION DE MARADI Portant sur l’examen et l’adoption

 DEPARTEMENT DE DAKORO du compte administratif et de fin

COMMUNE RURALE DE ROUMBOU1 d’exercice 2023

**Le Président du Conseil de la Commune Rurale de Roumbou 1**

Vu la Constitution du 25 Novembre 2011,

Vu la loi No 2001-23 du 10 Octobre 2001, portant création des circonscriptions administratives des collectivités territoriales,

Vu la loi No 2002-012 du 11 Juin 2002 déterminant les Principes Fondamentaux de la libre administration des régions, départements et communes.

Vu la loi No 2002-013 du 13 Juin 2002 portant transfert des compétences aux régions, départements et communes,

Vu la convention collective interprofessionnelle,

Vu le procès-verbal d’installation du Conseil Municipal de Roumbou1 en date de 6 Mai 2021,

Vu les procès-verbaux d’élection du Maire en date du 7 mai 2021 et du Maire-Adjoint en date du 16 Mai 2021,

Vu les points inscrits à l’ordre du jour,

Le conseil Municipal de la Commune Rurale de Roumbou1, après examen de ces documents comptables, adopte le compte administratif et de fin d’exercice 2023

 Fait à Roumbou1 le 25 Mars 2023

Le Secrétaire de séance : Le président du Conseil :

REPUBLIQUE DU NIGER **Délibération No 03/CR /RB/2023**

REGION DE MARADI portant une mission pour faire

DEPARTEMENT DE DAKORO la situation de collecte des impôts

COMMUNE RURALE DE ROUMBOU1

**Le Président du Conseil de la Commune Rurale de Roumbou 1**

Vu la Constitution du 25 Novembre 2011,

Vu la loi No 2001-23 du 10 Octobre 2001, portant création des circonscriptions administratives des collectivités territoriales,

Vu la loi No 2002-012 du 11 Juin 2002 déterminant les Principes Fondamentaux de la libre administration des régions, départements et communes.

Vu la loi No 2002-013 du 13 Juin 2002 portant transfert des compétences aux régions, départements et communes,

Vu la convention collective interprofessionnelle,

Vu le procès-verbal d’installation du Conseil Municipal de Roumbou1 en date de 6 Mai 2021,

Vu les procès-verbaux d’élection du Maire en date du 7 mai 2021 et du Maire-Adjoint en date du 16 Mai 2021,

Vu les points inscrits à l’ordre du jour,

Le conseil Municipal de la Commune Rurale de Roumbou1 a délibéré sur ce qui suit : une mission composée de receveur, de l’agent d’état civil et du représentant du Chef de Canton doit être initiée par l’exécutif pour faire la situation des impôts sur l’ensemble de la commune.

 Fait à Roumbou 1 le 25 Mars 2023

Le Secrétaire de séance : Le président du Conseil :